

Attention : Avant de renseigner les éléments ci-dessous (page 2/3), vous devez tout d'abord remplir la page 1/3 puis reproduire cette page en nombre suffisant pour déclarer l'ensemble de l'administration de votre association.

Titre de l'association : _____

Numéro de dossier :

• Fonction dans votre association (président, secrétaire, trésorier, autre...) : Président

• Civilité : ☐ Mme ☐ Mlle ☒ M.

• Nom : JUILLA Prénom : Alain

• Nationalité : Française Profession : Retraité

• Adresse (Préciser l'adresse complète)

Etage, escalier, appartement		Immeuble, bâtiment, résidence	
N°	Extension	Boulevard	Jean Jaures
		Type de voie	Nom de la voie
		31250	REVEL
Lieu-dit ou boîte postale		Code postal	Commune / Localité

• Fonction dans votre association (président, secrétaire, trésorier, autre...) : Vice-Président

• Civilité : ☐ Mme ☐ Mlle ☒ M.

• Nom : CASANOVA Prénom : David

• Nationalité : Française Profession : Fonctionnaire

• Adresse (Préciser l'adresse complète)

Etage, escalier, appartement		Immeuble, bâtiment, résidence	
24		Rue	Elise Gros
N°	Extension	Type de voie	Nom de la voie
		34340	MARSEILLAN
Lieu-dit ou boîte postale		Code postal	Commune / Localité

• Fonction dans votre association (président, secrétaire, trésorier, autre...) : Vice-Président

• Civilité : ☐ Mme ☐ Mlle ☒ M.

• Nom : NACHIN Prénom : Frédéric

• Nationalité : Française Profession : Professeur de Mathématique

• Adresse (Préciser l'adresse complète)

Etage, escalier, appartement		Immeuble, bâtiment, résidence	
6		Rue	Thénard
N°	Extension	Type de voie	Nom de la voie
		21000	DIJON
Lieu-dit ou boîte postale		Code postal	Commune / Localité

« La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'État concernés. Les articles 39 et suivants de cette loi vous garantissent un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du préfet du département ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de l'association. »